

Dépôt : M. Roland Schreiner

Débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructures réalisés par l'Etat
19.12.2006



Motion

La Chambre des Députés,

Considérant la nécessité de garantir une transparence optimale lors de l'élaboration des grands projets d'infrastructure ;

Considérant l'avis de la Cour des Comptes sur l'adaptation du budget voté des grands projets d'infrastructure du 22 mars 2001 et la motion de la Chambre des Députés du 29 janvier 2002 y relative;

Considérant les propositions des groupes parlementaires au sujet d'une amélioration des procédures permettant d'éviter les dépassements des coûts des grands projets d'infrastructure dans le futur, transmises en date du 12 avril 2005 par Monsieur le Président de la Chambre des Députés à Monsieur le Premier Ministre;

Considérant la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation des grands projets d'infrastructure ferroviaire, adoptée au cours de sa réunion du 10 juillet 2006 par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes ;

Considérant que ladite procédure répond aux préoccupations exprimées dans la motion précitée du 29 janvier 2002;

Vu la liste des projets d'investissement du Ministère des Transports qui ont atteint le niveau d'avant-projet sommaire ou qui sont susceptibles de l'atteindre au cours de l'exercice 2007 et la note y relative, établies à l'attention de la Chambre des Députés conformément à la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de nouveaux projets d'infrastructure dépassant le seuil de 7,5 millions d'euros prévu à l'article 80 de la loi modifiée du 11 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat et présentée par Monsieur le Ministre des Transports en date du 4 octobre 2006 aux membres de la Commission des Transports;

Considérant que divers projets infrastructurels devant contribuer à atteindre les objectifs définis en matière de transports en commun, et notamment de partage modal par l'TVL, sont d'ores et déjà votés par la Chambre, voire en cours de réalisation (ligne ferroviaire Hamm-Aérogare-Kirchberg, gare ferroviaire Findel, antenne ferroviaire entre Belval-Usines et Belvaux-Mairie, gare Belval, nouveau viaduc Pulvermühle, mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg, centre de remisage et de maintenance des CFL) tandis que d'autres projets élaborés dans le même but font partie du programme des investissements publics à plus long terme, et que l'ensemble de ces projets doivent être combinés de manière à permettre d'atteindre les objectifs fixés en matière d'aménagement du territoire et de développement des transports en commun;



Considérant que, suite à la déclaration sur les projets à réaliser de manière prioritaire et aux informations détaillées fournies par Monsieur le Ministre des Transports, l'élaboration, voire la poursuite des études en relation avec les projets suivants s'avère indispensable au cours de l'exercice budgétaire 2007:

1. Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Esch-sur-Alzette ;
2. Gare périphérique de Cessange (espace public) ;
3. Modifications au niveau de la Gare centrale nécessaires dans le cadre des projets repris sub. 1. et 2. (y compris les infrastructures ferroviaires dans la gare de Cessange) ;
4. Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Bettembourg ;
5. Gare périphérique de Howald (espace public) ;
6. Modifications au niveau de la Gare centrale nécessaires dans le cadre des projets repris sub. 4. et 5. (y compris les infrastructures ferroviaires dans la gare de Howald) ;
7. Installation d'un nouveau Poste Directeur pour la Gare de Luxembourg ;
8. Réaménagement de la Gare de Luxembourg avec les têtes Sud et Ouest (sans les projets repris sub. 3. et 6.) ;
9. Extension du réseau ferré dans la Ville de Luxembourg (tram léger) ;
10. Gare périphérique de Kirchberg (LUXEXPO) ;
11. Tunnel de raccordement en direction d'Obercorn ;
12. Optimisation de la ligne Kleinbettingen (modernisation et renouvellement des infrastructures de la ligne et redressement des courbes dans le cadre du projet EuroCap-Rail) ;
13. Gare de Differdange – renouvellement et modernisation des installations fixes ;
14. Gare de Luxembourg – reconstruction d'un passage supérieur (rue d'Alsace) ;
15. Ligne du Nord – reconstruction d'un pont-rivière à Ettelbruck ;
16. Aménagement d'une voie d'évitement à Michelau ;

Considérant l'avis que la Commission des Transports a émis après avoir examiné la liste des projets d'infrastructure ferroviaire prioritaires ci-dessus ;

invite le Gouvernement

à entamer, voire à poursuivre les études d'opportunité, les études de la relation coût-utilité ainsi que les études de faisabilité technique et les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes et de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruit y relatives, présentés par Monsieur le Ministre des Transports à la Commission des Transports dans sa réunion du 4 octobre 2006.

R. SCHRÉINER

R. NEBRI

M. SAUTZ

A. BRASSEUR

F. BRAL

Mix 13

A. KAES